

AVANT-PROPOS

La Croix rouge placée au frontispice de ce Bulletin, est un emblème trop familier aux membres des sociétés qui le publient, pour qu'il soit nécessaire de leur en rappeler ici la signification. Mais ce n'est pas à eux seulement que s'adresse ce nouveau recueil. Tout en servant au perfectionnement de l'œuvre à laquelle il est consacré, il doit être un instrument de propagande en sa faveur. Dès lors il est prudent de prévoir le cas où des personnes que nous voudrions gagner à notre cause ne la connaîtraient qu'imparfaitement, et de les mettre, par un court préambule, au fait de ce dont il s'agit.

Justifions avant tout à leurs yeux l'existence de nos sociétés de secours aux militaires blessés, car on pourrait s'étonner à bon droit de voir des associations libres, prétendre accomplir une tâche qui incombe essentiellement aux gouvernements et dont, en fait, ceux-ci s'acquittent déjà, puisqu'il y a, dans toutes les armées civilisées, un service de santé régulièrement organisé. La raison d'être des sociétés de secours n'est autre que l'insuffisance de ce service officiel, insuffisance aujourd'hui démontrée d'une manière irrécusable, et que les gouvernements eux-mêmes ne font plus difficulté de reconnaître. Il n'est pas question cependant de supprimer ce qui existe, mais on vise à le compléter, et le but assigné au zèle des sociétés est seulement de venir en aide, par tous les moyens imaginables, à l'administration militaire.

Les bases de leur organisation ont été posées à Genève, en 1863, dans une conférence composée en très-grande majorité d'hommes experts et influents, venus des différentes contrées de l'Europe.

Ce qui distingue ces sociétés de celles qui, précédemment, s'étaient occupées occasionnellement de l'assistance des victimes de la guerre, c'est leur permanence, même en temps de paix. Elles reposent sur cette vérité, que des moyens de secours, improvisés au moment du besoin, sont toujours imparfaits, et que la charité ne peut s'élever, dans cette sphère, à la hauteur de sa tâche, qu'autant qu'elle s'y est préparée de longue main.

Les sociétés de secours actuelles diffèrent aussi de leurs devancières par leur caractère international, c'est à dire par leur intention, hautement avouée, de s'entr'aider et de répartir leurs faveurs entre tous les malheureux qui se trouveront à leur portée, sans aucune distinction d'amis ou d'ennemis.

La croix rouge sur fond blanc est le drapeau sous lequel elles s'abritent, en même temps qu'il est le signe de reconnaissance de tout le service sanitaire des armées.

Nous ne pouvons entrer ici, sur l'activité des sociétés de secours, dans tous les détails qui se pressent sous notre plume, et nous devons renvoyer les lecteurs désireux d'approfondir ce sujet, aux ouvrages spéciaux sur la matière. Ce rapide aperçu serait cependant incomplet, si nous ne faisons ressortir à grands traits l'utilité d'une œuvre qui, née d'hier en quelque sorte, a déjà rendu d'importants services.

Les sociétés de secours existantes dans presque tous les pays de l'Europe, et dont le réseau s'étend jusqu'en Asie et en Amérique, ont fait leurs preuves, d'une manière concluante, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, pendant la guerre de 1866. — Puis elles ont été, pour le service sanitaire officiel, un stimulant énergique ; en appelant l'attention publique sur ses déficits, elles l'ont mis sur la voie des réformes, et, dans plusieurs pays, de grands progrès ont été accomplis sous l'influence de cette noble émulation. — C'est encore à l'initiative

des sociétés de secours que l'on doit la Convention de Genève, qui a fait passer légalement dans le droit des gens, la doctrine bienfaisante de la protection due aux blessés et à ceux qui les soignent.

Les premières années de l'existence des sociétés de secours ont donc été bien employées. Néanmoins nous avons à relever en terminant un reproche que l'on entend souvent exprimer. La première préoccupation de ces sociétés, dit-on, ne devrait pas être de secourir les blessés, mais de chercher à couper le mal dans sa racine et à procurer aux peuples une paix durable. Il ne saurait suffire aujourd'hui à la philanthropie d'atténuer les maux de la guerre ; elle doit poursuivre un idéal plus élevé. — Ceux qui articulent ce grief oublient sans doute qu'il existe des associations dont l'objet est précisément de faire la guerre à la guerre, et qu'ainsi il est déjà pourvu aux aspirations les plus généreuses de l'esprit moderne. Ils devraient réfléchir qu'en attendant le triomphe des amis de la paix, la sagesse conseille de se tenir prêt à tout événement.

C'est ce que les sociétés de secours ont compris ; mais, tout en accomplissant la tâche qui leur était laissée, elles ne négligent aucune occasion de proclamer que ce qu'elles désirent par dessus tout, c'est que la paix ne soit pas troublée, et qu'on n'ait pas besoin de leurs services. Elles ont d'ailleurs la conviction d'être des auxiliaires utiles de la propagande pacifique, et de contribuer réellement, quoique indirectement, à inspirer aux peuples le dégoût de la guerre. La nécessité où elles se trouvent d'en dépeindre les horreurs pour légitimer leur intervention, — la sympathie universelle qu'elles réclament au nom de la charité, en faveur des malheureux qui en souffrent, — l'étalage de leur matériel qui fait présager tant de souffrances, — tout cela impressionne, et provoque de salutaires réflexions qui ne peuvent manquer de porter leurs fruits.

La croix rouge, qui rappelle tant de bienfaits, doit donc être chère aux amis de l'humanité.